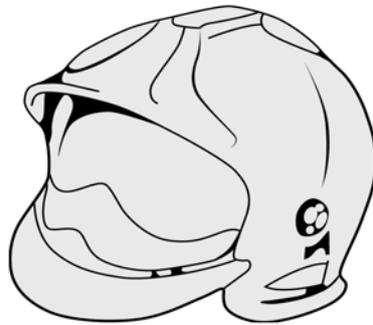


RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS D'EURE ET LOIR

(Article R 1424-17 du code général des collectivités territoriales)



N° 2007-7

ANNEE 2007

Edition du 26 juin 2007

7, rue Vincent Chevard – 28000 CHARTRES
Tél : 02 37 91 88 88 – Fax : 02 37 34 21 47

SOMMAIRE DU RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS N° 2007.7

*Les annexes mentionnées dans les extraits de délibérations sont consultables
à la direction du service départemental d'incendie et de secours d'Eure et Loir*

BUREAU DU 15 JUIN 2007	3
Feuille de présence	3
2007 – 033 - Approbation de procès-verbal	4
2007 – 034 – Convention de formation – SDIS 48.....	5
2007 – 035 – Conventions de formation – Mission volontariat.....	6
2007 – 036 – Remboursement de frais	7
2007 – 037 – Cession de terrain – Châtillon en Dunois	8
2007 – 038 – Avenant au contrat de maintenance Systel	9
2007 – 039 – Accident en service commandé	10
2007 – 040 – Marché 2006-007 pour l'achat d'articles d'habillement – Lot 13 « paires de gants blancs ».....	11
2007 – 041 – Attribution de véhicules.....	12
2007 – 042 – Convention de formation – SDIS 24.....	13
2007 – 043 – Marché 2006-012 – Services de transport de données – Avenant 1	14
ARRETES.....	15
N / Réf : 2007 – 0641 : Fin de fonctions	16
N / Réf : 2007 – 0666 : Changement de fonctions.....	17
N / Réf : 2007 – 0682 : Fin de fonctions	18
N° 2007 – 0463 : Dissolution de centre.....	19
N° 2007 – 0515 : Fusion de centres.....	20

BUREAU DU 15 JUIN 2007

**EXTRAITS DES DELIBERATIONS
DU BUREAU DU SERVICE DEPARTEMENTAL
D'INCENDIE ET DE SECOURS D'EURE ET LOIR**

Feuille de présence

Assistaient à la séance, avec voix délibérative :

M. Claude FAVRAT

Mme Denise BILLARAND-DAUPHIN

M. Jacky JAULNEAU

M. Jean-Pierre SIRDEY

Absent, excusé :

M. Albéric de MONTGOLFIER

EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DU BUREAU DU SERVICE DEPARTEMENTAL
D'INCENDIE ET DE SECOURS D'EURE ET LOIR

Réunion du 15 JUIN 2007

OBJET

2007 – 033 - Approbation de procès-verbal

Le bureau du service départemental d'incendie et de secours, régulièrement convoqué, s'est réuni le 15 juin 2007, au SDIS, 7 rue Vincent Chevard à CHARTRES, sous la présidence de M. Claude FAVRAT, président du conseil d'administration.

--ooOoo--

Le bureau, à l'unanimité, approuve le procès-verbal de la séance du bureau du 11 mai 2007.

**Le président
du conseil d'administration**

Claude FAVRAT

EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DU BUREAU DU SERVICE DEPARTEMENTAL
D'INCENDIE ET DE SECOURS D'EURE ET LOIR

Réunion du 15 JUIN 2007

OBJET

2007 – 034 – Convention de formation – SDIS 48

Le bureau du service départemental d'incendie et de secours, régulièrement convoqué, s'est réuni le 15 juin 2007, au SDIS, 7 rue Vincent Chevard à CHARTRES, sous la présidence de M. Claude FAVRAT, président du conseil d'administration.

--ooOoo--

Le bureau, à l'unanimité, autorise le président à régler la facture de 785 €afférente au stage « recyclage IMP-3 » organisé par le SDIS de la Lozère, du 5 au 9 mars 2007, la convention idoine n'ayant pu être transmise au contrôle de la légalité dans les délais.

**Le président
du conseil d'administration**

Claude FAVRAT

EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DU BUREAU DU SERVICE DEPARTEMENTAL
D'INCENDIE ET DE SECOURS D'EURE ET LOIR

Réunion du 15 JUIN 2007

OBJET

2007 – 035 – Conventions de formation – Mission volontariat

Le bureau du service départemental d'incendie et de secours, régulièrement convoqué, s'est réuni le 15 juin 2007, au SDIS, 7 rue Vincent Chevard à CHARTRES, sous la présidence de M. Claude FAVRAT, président du conseil d'administration.

--ooOoo--

Le bureau, à l'unanimité, autorise le règlement des conventions de formation suivantes, la date de dépôt au contrôle de légalité étant postérieure à la date des stages :

N° convention	Entreprise	Type	Nom du SPV	Centre	Formation	Dates
2007 006	FCI Automotive	CSFSO	VIAUD Jean François	CS Gallardon	COD 1	Du 19 au 21 février 2007
2007 009	La poste	CSFSO	GAUTHIER Noël	CI Unverre	PSE 1	Du 26 février au 2 mars 2007
2007 024	Usimat Sermees	CSFAO	HEBERT Cyrille	CI Tremblay les Villages	Management	Du 14 au 16 mai 2007

**Le président
du conseil d'administration**

Claude FAVRAT

EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DU BUREAU DU SERVICE DEPARTEMENTAL
D'INCENDIE ET DE SECOURS D'EURE ET LOIR

Réunion du 15 JUIN 2007

OBJET

2007 – 036 – Remboursement de frais

Le bureau du service départemental d'incendie et de secours, régulièrement convoqué, s'est réuni le 15 juin 2007, au SDIS, 7 rue Vincent Chevard à CHARTRES, sous la présidence de M. Claude FAVRAT, président du conseil d'administration.

--ooOoo--

Le bureau, à l'unanimité, autorise le remboursement, au caporal Alexandre, de la somme de 71,50 € ce montant correspondant à la consultation réglée par l'intéressé pour son chien Twister, victime d'un accident en service commandé le 7 décembre 2006 lors de l'entraînement de l'équipe cynophile.

**Le président
du conseil d'administration**

Claude FAVRAT

EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DU BUREAU DU SERVICE DEPARTEMENTAL
D'INCENDIE ET DE SECOURS D'EURE ET LOIR

Réunion du 15 JUIN 2007

OBJET

2007 – 037 – Cession de terrain – Châtillon en Dunois

Le bureau du service départemental d'incendie et de secours, régulièrement convoqué, s'est réuni le 15 juin 2007, au SDIS, 7 rue Vincent Chevard à CHARTRES, sous la présidence de M. Claude FAVRAT, président du conseil d'administration.

--ooOoo--

Le bureau, à l'unanimité, autorise le président à signer l'acte notarié finalisant la cession, à titre gratuit, de la parcelle de terrain référencée XT n° 30, « le chemin des brosses » à Châtillon en Dunois, cette commune ayant pris une délibération le 1^{er} juin 2007 autorisant cette cession, afin d'y implanter son futur centre de première intervention.

**Le président
du conseil d'administration**

Claude FAVRAT

EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DU BUREAU DU SERVICE DEPARTEMENTAL
D'INCENDIE ET DE SECOURS D'EURE ET LOIR

Réunion du 15 JUIN 2007

OBJET

2007 – 038 – Avenant au contrat de maintenance Systel

Le bureau du service départemental d'incendie et de secours, régulièrement convoqué, s'est réuni le 15 juin 2007, au SDIS, 7 rue Vincent Chevard à CHARTRES, sous la présidence de M. Claude FAVRAT, président du conseil d'administration.

--ooOoo--

Le bureau, à l'unanimité, autorise le président à signer un avenant au contrat n° CM060701 CC avec la société Systel, permettant la prise en compte des nouveaux équipements (9 tempo 100, nouveaux serveurs), dans le cadre de la migration informatique et radioélectrique du système d'alerte, compte tenu de l'extension du parc consécutive à l'expiration des garanties des matériels acquis.

Il est précisé que le montant de la redevance annuelle reste inchangé, celui-ci s'établissant à hauteur de 94 000,00 €HT, soit 112 424,00 €TTC.

**Le président
du conseil d'administration**

Claude FAVRAT

EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DU BUREAU DU SERVICE DEPARTEMENTAL
D'INCENDIE ET DE SECOURS D'EURE ET LOIR

Réunion du 15 JUIN 2007

OBJET

2007 – 039 – Accident en service commandé

Le bureau du service départemental d'incendie et de secours, régulièrement convoqué, s'est réuni le 15 juin 2007, au SDIS, 7 rue Vincent Chevard à CHARTRES, sous la présidence de M. Claude FAVRAT, président du conseil d'administration.

--ooOoo--

Le bureau, à l'unanimité, autorise le service de santé et de secours médical du SDIS à honorer la facture d'un montant de 638,15 € concernant les prestations relatives à la rechute du 22/12/2000, suite à l'accident du 03/09/98 dont a été victime un sapeur pompier professionnel, M. Pascal Chéron, les prestations entrant dans le cadre de cet accident n'étant plus prises en charge par l'assureur du SDIS, conformément aux dispositions générales du contrat d'assurance conclu.

**Le président
du conseil d'administration**

Claude FAVRAT

EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DU BUREAU DU SERVICE DEPARTEMENTAL
D'INCENDIE ET DE SECOURS D'EURE ET LOIR

Réunion du 15 JUIN 2007

OBJET

2007 – 040 – Marché 2006-007 pour l'achat d'articles d'habillement – Lot 13 « paires de gants blancs »

Le bureau du service départemental d'incendie et de secours, régulièrement convoqué, s'est réuni le 15 juin 2007, au SDIS, 7 rue Vincent Chevard à CHARTRES, sous la présidence de M. Claude FAVRAT, président du conseil d'administration.

--ooOoo--

Le bureau, à l'unanimité, autorise le président à signer un avenant de transfert avec la société Houssard Uniformes SARL, la société Houssard SAS ayant fait part de la vente de la partie « uniformes » de son fonds de commerce auprès de la nouvelle société Houssard Uniformes SARL, qui fait partie du groupe Balsan.

**Le président
du conseil d'administration**

Claude FAVRAT

EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DU BUREAU DU SERVICE DEPARTEMENTAL
D'INCENDIE ET DE SECOURS D'EURE ET LOIR

Réunion du 15 JUIN 2007

OBJET

2007 – 041 – Attribution de véhicules

Le bureau du service départemental d'incendie et de secours, régulièrement convoqué, s'est réuni le 15 juin 2007, au SDIS, 7 rue Vincent Chevard à CHARTRES, sous la présidence de M. Claude FAVRAT, président du conseil d'administration.

--ooOoo--

Le bureau, à l'unanimité, prend acte du fait que le président attribue au directeur départemental adjoint un véhicule de service dans les conditions identiques à celles accordées aux chefs de groupement lors de la séance du bureau du 11 mai 2007.

**Le président
du conseil d'administration**

Claude FAVRAT

EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DU BUREAU DU SERVICE DEPARTEMENTAL
D'INCENDIE ET DE SECOURS D'EURE ET LOIR

Réunion du 15 JUIN 2007

OBJET

2007 – 042 – Convention de formation – SDIS 24

Le bureau du service départemental d'incendie et de secours, régulièrement convoqué, s'est réuni le 15 juin 2007, au SDIS, 7 rue Vincent Chevard à CHARTRES, sous la présidence de M. Claude FAVRAT, président du conseil d'administration.

--ooOoo--

Le bureau, à l'unanimité, autorise le règlement de la facture de 1 800 € afférente au stage IMP-2 organisé par le SDIS de la Dordogne, du 4 au 15 juin 2007, auquel un sapeur pompier d'Eure et Loir a participé, la convention idoine n'ayant pu être transmise au contrôle de légalité dans les délais légaux.

**Le président
du conseil d'administration**

Claude FAVRAT

EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DU BUREAU DU SERVICE DEPARTEMENTAL
D'INCENDIE ET DE SECOURS D'EURE ET LOIR

Réunion du 15 JUIN 2007

OBJET

2007 – 043 – Marché 2006-012 – Services de transport de données – Avenant 1

Le bureau du service départemental d'incendie et de secours, régulièrement convoqué, s'est réuni le 15 juin 2007, au SDIS, 7 rue Vincent Chevard à CHARTRES, sous la présidence de M. Claude FAVRAT, président du conseil d'administration.

--ooOoo--

Le bureau, à l'unanimité, autorise le président à signer avec France Telecom un avenant d'un montant de 3 700 €HT, soit 4 425,20 €TTC, qui modifie le bordereau de prix initial, sans modifier les montants minima et maxima du marché 2006-012 relatif à des services de transport de données.

**Le président
du conseil d'administration**

Claude FAVRAT

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

**DU SERVICE DEPARTEMENTAL
D'INCENDIE ET DE SECOURS
D'EURE ET LOIR**

ARRETES



Chartres, le 11/05/2007

DIRECTION

Groupement des ressources humaines

Service du personnel

Le préfet d'Eure et Loir
Chevalier de la légion d'honneur
Officier de l'ordre national du mérite

Le maire de Magny

N / Réf : 2007 – 0641 : Fin de fonctions

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 1424-1 et suivants et R 1424-1 et suivants ;

Vu le décret n° 99-1039 du 10 décembre 1999 modifié relatif aux sapeurs-pompiers volontaires ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2007-059 du 30 mars 2007, prononçant la dissolution du centre de première intervention de Magny à compter du 27 mars 2007 ;

Sur proposition de monsieur le directeur départemental des services d'incendie et de secours ;

ARRÊTENT

Article 1 - A compter du 27 mars 2007, monsieur Stéphane Collas (matricule n° 4482), né le 14 novembre 1969 à Châteaudun (28), caporal de sapeurs-pompiers volontaires, n'est plus chargé des fonctions de chef du centre de première intervention de Magny.

Article 2 - Monsieur le directeur départemental des services d'incendie et de secours, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui, conformément aux articles R 421-1 à 4 du code de justice administrative, peut faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification.

Article 3 - Ce présent arrêté sera publié aux recueils des actes administratifs de la préfecture et du service départemental d'incendie et de secours.

Le maire

Le préfet

Jean-François Manceau

Patrick SUBRÉMON



DIRECTION

**Groupement des
ressources humaines**

Service du personnel

Le préfet d'Eure et Loir
Chevalier de la légion d'honneur
Officier de l'ordre national du mérite

Le président du conseil d'administration

N / Réf : 2007 – 0666 : Changement de fonctions

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 1424-1 et suivants et R 1424-1 et suivants ;

Vu le décret n° 99-1039 du 10 décembre 1999 modifié relatif aux sapeurs-pompiers volontaires ;

Vu l'arrêté du 6 mai 2000 modifié fixant notamment les conditions d'aptitude médicale des sapeurs-pompiers volontaires ;

Vu l'avis de la commission d'aptitude aux fonctions de sapeurs-pompiers volontaires qui s'est réunie le 13 janvier 2001 ;

Vu l'avis de la commission zonale d'aptitude médicale qui s'est réunie le 11 février 2003 ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2007-0445 du 25 avril 2007, prononçant la création du centre d'intervention de Dancy à compter du 2 avril 2007 ;

Vu l'avis de monsieur l'officier chef du groupement de sapeurs-pompiers de Châteaudun ;

Sur proposition de monsieur le directeur départemental des services d'incendie et de secours ;

ARRÊTENT

Article 1 - A compter du 2 avril 2007, monsieur Xavier Mothu (matricule n° 1855), né le 10 mai 1967 à Châteaudun (28), est chargé des fonctions de chef de centre (centre d'intervention de Dancy) au corps départemental de sapeurs-pompiers d'Eure et Loir, au grade de caporal-chef de sapeurs-pompiers volontaires. Monsieur Xavier Mothu est apte pour une activité strictement administrative (inapte aux activités opérationnelles).

Article 2 - Monsieur le directeur départemental des services d'incendie et de secours, chef de corps, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui, conformément aux articles R 421-1 à 4 du code de justice administrative, peut faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification.

Article 3 - Ce présent arrêté sera publié aux recueils des actes administratifs de la préfecture et du service départemental d'incendie et de secours.

Le président

Le préfet

Claude Favrat

Patrick SUBRÉMON



Chartres, le 25/05/07

DIRECTION

**Groupement des
ressources humaines**

Service du personnel

Le préfet d'Eure et Loir
Chevalier de la légion d'honneur
Officier de l'ordre national du mérite

Le maire de Dancy

N / Réf : 2007 – 0682 : Fin de fonctions

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 1424-1 et suivants et R 1424-1 et suivants ;

Vu le décret n° 99-1039 du 10 décembre 1999 modifié relatif aux sapeurs-pompiers volontaires ;

Vu l'arrêté n° 2006-1176 du 8 septembre 2006 ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2007-0378 du 11 avril 2007, prononçant la dissolution du centre de première intervention de Dancy à compter du 2 avril 2007 ;

Sur proposition de monsieur le directeur départemental des services d'incendie et de secours ;

ARRÊTENT

Article 1 - A compter du 2 avril 2007, monsieur Xavier Mothu (matricule n° 1855), né le 10 mai 1967 à Châteaudun (28), caporal-chef de sapeurs-pompiers volontaires, n'est plus chargé des fonctions de chef du centre de première intervention de Dancy.

Article 2 - Monsieur le directeur départemental des services d'incendie et de secours, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui, conformément aux articles R 421-1 à 4 du code de justice administrative, peut faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification.

Article 3 - Ce présent arrêté sera publié aux recueils des actes administratifs de la préfecture et du service départemental d'incendie et de secours.

Le maire

Le préfet

Patrick CHARPENTIER

Patrick SUBRÉMON

N° 2007 – 0463 : Dissolution de centre

LE PREFET D'EURE ET LOIR
Chevalier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 1424-1 et suivants, et R 1424-1 et suivants ;

Vu l'arrêté préfectoral n° A 83-107 du 7 novembre 1983 relatif au règlement de mise en œuvre opérationnelle des moyens du service départemental d'incendie et de secours ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 309 du 3 février 1999, portant approbation du schéma départemental d'analyse et de couverture des risques ;

Vu la délibération du 18 septembre 2006 par laquelle le conseil municipal de PRE SAINT EVROULT demande la dissolution du centre de première intervention de sapeurs-pompiers en vue de son intégration au service départemental d'incendie et de secours ;

Vu l'avis de monsieur le directeur départemental des services d'incendie et de secours d'Eure et Loir ;

Sur proposition de monsieur le sous-préfet de Châteaudun;

ARRÊTE

Article 1er : Le centre de première intervention de sapeurs-pompiers de PRE SAINT EVROULT est dissous à compter du 26 avril 2007.

Article 2 : La commune de PRE SAINT EVROULT reste défendue dans les conditions fixées à l'annexe modifiée de l'arrêté préfectoral du 7 novembre 1983 susvisé.

Article 3 : Monsieur le secrétaire général de la préfecture d'Eure et Loir, monsieur le maire de PRE SAINT EVROULT et monsieur le directeur départemental des services d'incendie et de secours sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture et du service départemental d'incendie et de secours.

Chartres, le 03/05/2007

Le Préfet,

Patrick SUBRÉMON

N° 2007 – 0515 : Fusion de centres

LE PREFET D'EURE ET LOIR
Chevalier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 1424-1 et suivants et R 1424-1 et suivants ;

Vu l'arrêté préfectoral N° A 83-107 du 7 novembre 1983 relatif au règlement de mise en œuvre opérationnelle des moyens du service départemental d'incendie et de secours ;

Vu l'arrêté préfectoral N° 309 du 3 février 1999, relatif au schéma départemental d'analyse et de couverture des risques ;

Vu les arrêtés préfectoraux n° 378 du 11 avril 2007 et n° 463 du 3 mai 2007, prononçant la dissolution des corps de première intervention de Dancy et Pré Saint Evroult ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 445 du 25 avril 2007 prononçant la création du centre d'intervention de Dancy ;

Vu la convention de transfert entre la commune de PRE SAINT EVROULT et le service départemental d'incendie et de secours, rendue exécutoire à compter du 3 avril 2007 ;

Sur proposition de monsieur le sous-préfet de Châteaudun ;

ARRÊTE

Article 1er : A compter du 26 avril 2007, le centre de première intervention de PRE SAINT EVROULT est fusionné avec le centre d'intervention de DANCY.

Article 2 : Nonobstant l'engagement des moyens de secours conformément au règlement de mise en œuvre opérationnelle départemental, le centre d'intervention de Dancy intervient sur les communes suivantes :

- Dancy
- Bullainville
- Villiers Saint Orien
- Pré Saint Evroult

Article 3 : Monsieur le sous-préfet de Châteaudun et monsieur le directeur départemental des services d'incendie et de secours sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié aux recueils des actes administratifs de la préfecture et du service départemental d'incendie et de secours.

Chartres, le 22 mai 2007
Le Préfet,

Patrick SUBRÉMON